



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES

Article 1 : Organisateur

L'INU Champollion agissant tant en son nom que pour le compte du Service Commun de la Documentation (ci-après dénommé SCD) organise un concours d'écriture de nouvelles limité dans le temps et gratuit.

Le concours est ouvert aux publics suivants:

- étudiants inscrits à l'INU Champollion pour l'année universitaire 2024/2025
- membres du personnel (administratif et enseignants) de l'INU Champollion
- étudiants inscrits à l'IUT Castres pour l'année universitaire 2024/2025
- membres inscrits aux Archives départementales du Tarn au 1er janvier 2025 et son personnel administratif
- membres de l'atelier d'écriture de l'Université pour Tous du Tarn pour l'année universitaire 2024-2025

à l'exception des membres du jury du concours & du comité organisationnel.

Les membres du comité organisationnel sont :

Mme Florence LUNARDI, directrice du Service Commun de la Documentation.

Madame Claire TIREFORT, en sa qualité de responsable de la BU d'Albi.

Madame Gaëlle JAN, en sa qualité de responsable de la BU de Rodez et responsable de l'animation culturelle au sein de la BU de Rodez.

Monsieur Rémy GINESTET, en sa qualité de responsable de la BU Maison de Campus - Castres et responsable de l'animation culturelle au sein de la Maison de Campus - Castres.

Madame Camille BERTIN, en sa qualité de responsable de la communication et l'animation culturelle à la BU d'Albi.

Madame Lola DUCHAIGNE, en sa qualité de volontaire en service civique à la BU d'Albi.



Article 2 : Conditions de participation

Le concours se déroulera du 03 février au 14 mars 2025.

Les écrits devront être envoyés au plus tard le vendredi 14 mars à **00h00** par mail à bu-concours-nouvelles@listes.univ-jfc.fr. Il est demandé aux participants de l'INU Champollion d'utiliser l'adresse institutionnelle prenom.nom@etud.univ-jfc.fr ou prenom.nom@univ-jfc.fr et de préciser « concours de nouvelles » comme objet de leur message.

Une copie du présent règlement signé et daté devra être jointe au mail.

Les participations sont individuelles, ou collectives selon la catégorie “collectif”

(cf Article 5 : Catégories de participation).

Article 3 : Les nouvelles

Les nouvelles devront répondre au thème «*Écrire l'inexplorée*», et devront faire référence à la carte inachevée conservée aux Archives Départementales du Tarn, et figurant sur les visuels de communication dans leur nouvelle.

Les nouvelles seront uniquement au format numérique et devront porter la nomination suivante :

NOM_prenom_titre_numerophoto.pdf

Les nouvelles devront être originales et non éditées. Elles seront écrites en français en **police Arial taille 12, interligne 1,5**. Elles devront également être paginées. Le texte ne devra pas dépasser **2000 mots**.

La participation est limitée à une nouvelle par participant. La jauge est de 60 nouvelles : 30 pour les individuels, 10 pour la catégorie “collectif”, 20 pour la catégorie hors-les-murs, précisément 10 pour l'atelier d'écriture de l'UPT et 10 pour les adhérents et personnels des Archives Départementales du Tarn *(cf Article 5 : Catégories de participation)*.

Le service communication s'engage à informer les participants régulièrement du niveau des jauges pour chaque catégorie si le nombre de participants avoisine les limites fixées par le règlement.

Par souci d'équité, les nouvelles qui seront soumises aux membres du jury pour lecture auront été préalablement anonymisées.



Article 4 : Droits d'auteur

Chaque participant déclare être l'auteur de l'œuvre originale proposée. Si un participant effectue un plagiat, il encourra toutes les conséquences qui découlent de ce manquement à la loi. L'INU Champollion décline toute responsabilité à cet égard.

Tout plagiat, même partiel, invalide la participation. Du seul fait de sa participation, l'auteur garantit l'INU Champollion contre tout recours éventuel de tiers portant sur l'originalité ou la paternité de l'œuvre.

L'INU Champollion n'a pas vocation à devenir propriétaire des droits sur l'œuvre. En participant au concours, chaque participant accepte que son œuvre puisse être diffusée librement par l'INU Champollion sur son site intranet ainsi que sur le site des bibliothèques universitaires, à titre non exclusif et non commercial, sous réserve que l'INU Champollion mentionne le nom de l'auteur de l'œuvre et l'année du concours, pendant toute la durée de la diffusion suivant celle-ci. Une lecture publique des nouvelles aura lieu à l'issue du concours.

Article 5 : Catégories de participation

La participation au concours de nouvelles peut s'effectuer dans l'une des catégories suivantes :

- hors les murs c'est-à-dire les membres de l'atelier d'écriture de l'Université pour Tous ou les adhérents et personnels des Archives Départementales du Tarn,
- individuel campus, c'est-à-dire les enseignants, personnels universitaires ou étudiants de l'INUC (ou de l'IUT Castres),
- collectif campus c'est-à-dire les enseignants, personnels universitaires ou étudiants de l'INUC (ou de l'IUT Castres) qui se regrouperaient en un collectif de 5 personnes maximum pour rédiger une nouvelle.

Il est possible pour les enseignants, personnels universitaires ou étudiants de l'INUC de proposer une nouvelle dans la catégorie *individuel* et également dans la catégorie *collectif*.



Article 6 : Sélection des gagnants

Un jury composé de 6 membres du personnel et étudiants de l'INU Champollion, ainsi qu'un membre des Archives Départementales et un membre de l'atelier d'écriture de l'Université Pour Tous établira une sélection parmi les nouvelles envoyées et anonymisées. À ces 6 membres du jury s'ajoute un parrain et/ou une marraine issu du corps enseignant du département d'Histoire & Géographie de l'INUC, soit 7 membres au total.

Les résultats seront disponibles au plus tard le vendredi 04 avril sur le site des bibliothèques de Champollion et sur les réseaux sociaux des bibliothèques.

Parmi les nouvelles reçues, certaines seront sélectionnées et se verront attribuer l'un des prix suivant à la libre appréciation du jury: -

Prix sélection *individuel*, prix sélection *collectif* et prix sélection public *hors-les-murs* (communauté UPT/AD) et un prix coup de cœur du jury. Ce prix coup de cœur sera réservé à un participant de la catégorie *individuel*.

Les prix individuel, collectif et public hors-les-murs seront attribués si au moins trois nouvelles par catégorie sont reçues.

Le prix coup de cœur est indépendant du prix *individuel* et peut donc, de fait, être cumulé.

La remise des prix sera organisée le mercredi 02 avril, aux Archives départementales du Tarn à Albi dans l'amphithéâtre (informations à venir sur le site web des bibliothèques de Champollion et les réseaux sociaux des bibliothèques et du master).

Article 7 : Prix des gagnants

Des prix seront remis aux participants ayant écrit les meilleures nouvelles de leur catégorie, et qui auront été sélectionnées par le jury : bons d'achat en librairie local, liseuse, invitations culturelles....

Article 8 : Annulations et modifications

L'INU Champollion se réserve le droit de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Cette annulation sera diffusée par voie d'affichage sur le site des bibliothèques de Champollion et sur les réseaux sociaux des bibliothèques, et ce, sans engager sa responsabilité. En cas d'annulation, un mail d'information sera adressé aux participants sur l'adresse mail institutionnelle communiquée à l'occasion de l'envoi de l'œuvre.



L'INU Champollion se réserve le droit de retirer les œuvres qui ne respectent pas les conditions du présent règlement ou dont le contenu est jugé irrecevable si celles-ci s'avéraient présenter un caractère obscène, violent, raciste, porter atteinte à la dignité des personnes, faire l'apologie des crimes contre l'humanité, ou plus généralement contraires à la loi. Seront recevables uniquement les nouvelles qui répondent au genre de la fiction et irrecevables tous autres genres utilisés (essai, pamphlet, plaidoyer prosélyte..).

L'INUC se réserve également le droit de stopper le concours dès lors que la jauge de 60 nouvelles sera atteinte afin de maintenir le bon déroulé du concours de nouvelles et son organisation.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique de la part du participant l'acceptation totale du présent règlement. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation immédiate de sa participation.

Article 10 : Informatique et Libertés

L'ensemble des informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent concours, telles que l'adresse e-mail, les nom et prénom et le numéro de la carte d'étudiant, sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 14 avril 2016.

Les données à caractère personnel relatives aux participants au concours, demandées sur le présent règlement, sont nécessaires à la prise en compte de la participation au concours, conformément aux modalités du présent règlement.

Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant, droits qui pourront être exercés sur simple demande écrite adressée par mail au responsable du concours à l'adresse suivante :

**Service Commun de Documentation – INU Champollion Concours de
nouvelles**

bu-concours-nouvelles@listes.univ-jfc.fr

Article 11 : Litiges

En cas de différend né de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, une solution amiable sera recherchée entre l'INU Champollion et le participant. À défaut de solution amiable, le tribunal administratif de Toulouse sera compétent pour traiter les litiges.

NOM, Prénom :

Pour les étudiants, n° de la carte étudiant :

Fait à le : Signature

(précédée de la mention « Lu et approuvé ») :